

No 4

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SÉANCE DU MARDI, 4 FÉVRIER, 1947

---

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du Directeur général des élections sur les élections partielles tenues durant l'année 1946, en conformité du paragraphe 6, de l'article 56 de la Loi des élections générales du Dominion, 1938. (Versions française et anglaise.)

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Miller.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.